



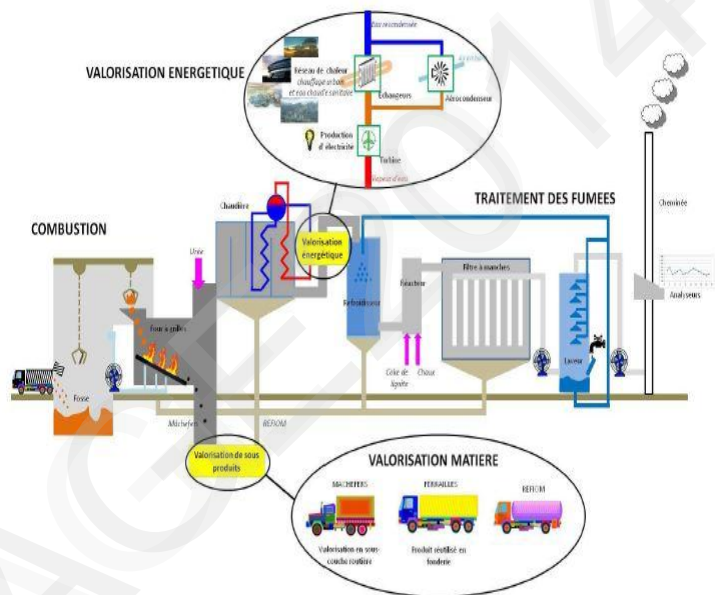
Association Barrage
Association d'usagers et de protection de l'environnement
« Agrément 6629 » 63 route des Bardys
87410 le Palais sur Vienne

Commission de suivi du site de l'incinérateur
(Baptisé par l'Agglomération de Limoges Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole)
Réunie ce mercredi 29 janvier 2014

*Barrage y était représenté par
Christian Salesse et Yvan Tricart*

Les nouveautés :

Jusqu'à présent l'incinérateur recevait les ordures ménagères des communes de l'agglomération de Limoges et, par l'intermédiaire du SYDED (syndicat départemental pour la gestion des déchets mis en place par le Conseil Général) d'environ 30% des autres communes de la Haute Vienne, ainsi que les déchets assimilables à des déchets ménagers (DIB) des Industriels de la Haute-Vienne et les déchets préalablement banalisés (DASRI) du CHU de Limoges.



Le SYDED (Conseil Général de la Haute-Vienne) avait construit sur le site dit "ALVEOL" à Bellac un lieu de le tri mécano-biologique (TMB) et de stockage des ordures ménagères pour le reste des communes du département (coût de l'investissement environ 20 millions d'€) ; malgré l'avis des associations locales, les élus du SYDED se sont obstinés jusqu'à l'apparition de dysfonctionnements tels, qu'après moins de deux ans de fonctionnement, le site a dû être abandonné pour le traitement des ordures ménagères. Après cet énorme gâchis financier, le Syded a décidé, en accord avec les élus de l'agglomération de Limoges, de traiter toutes les ordures ménagères du département à l'incinérateur de Limoges.

Résultat : aujourd'hui l'incinérateur de Limoges arrive à la limite de ses capacités réelles de fonctionnement (capacité technique 110 000 t/an, mais, compte tenu des interventions techniques, pannes diverses... la capacité réelle est de 100 000 t/an); en 2013, l'incinérateur a brûlé 96 300 tonnes d'ordures ménagères.

Cela pose 2 problèmes :

- 1) Les rejets dans l'atmosphère sont fonction de la quantité d'ordures ménagères brûlées, l'incinérateur fonctionnant à la limite de ses capacités, ce n'est pas bon pour l'environnement.
- 2) Les communes gérées par le Syded ne pratiquent pas le tri individuel des ordures ménagères, mais le tri volontaire dans des conteneurs collectifs par quartiers. Le tri y est moins important que dans l'Agglomération. On le remarque par l'augmentation des **mâchefers** depuis que le Syded livre toutes ses ordures à l'incinérateur (mâchefers : déchets qui restent une fois que l'incinérateur a brûlé les ordures). **Les rejets dans l'atmosphère sont plus dangereux si l'on brûle des ordures non triées.**

Des remarques que l'on peut tirer de la CSS :

Pour un meilleur fonctionnement de l'incinérateur et moins de rejets dans l'atmosphère, nous devons obtenir un meilleur tri à la source des ordures ménagères :

1) Dans les communes gérées par le Syded , devrait être mis en place le tri individuel avec deux poubelles comme dans l'Agglomération de Limoges. Si cela n'est pas aisé en milieu rural, il n'en va pas de même à St Junien, Bellac, Bessines, St Yrieix...

2) Mettre en place la redevance incitative (au poids) sur les ordures ménagères. Après trois ans, l'expérience de La communauté de communes de la Vallée de la Gorre (4.883 habitants et 2.500 foyers.) qui a été la première collectivité limousine à mettre en place la redevance incitative sur les ordures ménagères apparaît globalement positive. Dès la première année, le tonnage annuel des déchets non recyclables a baissé de 21 % (de 840 à 660 tonnes) et comme le montre l'article du Populaire du mardi 28 janvier 2014, globalement, les factures ont baissé d'une cinquantaine d'euros par an.

Si ce principe était généralisé, baisser de 20% les ordures ménagères pourrait être réalisable, sans oublier que de nouvelles filières de tri pourraient être mises en place (par exemple tri des plastics usagés (yaourts...))

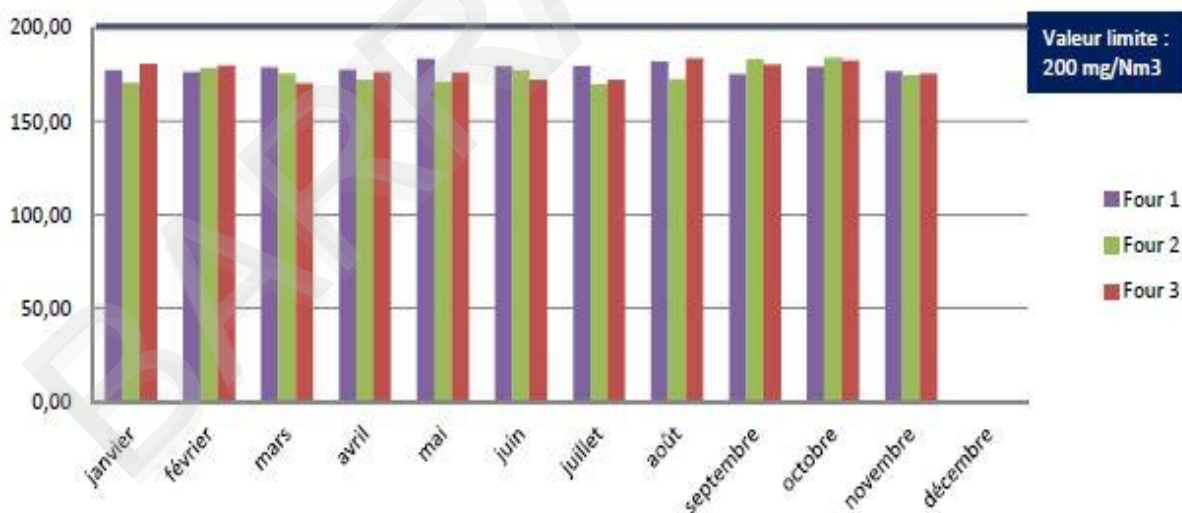
Investissements 2013/2014

L'Agglomération de Limoges a réalisé deux investissements importants pour améliorer le contrôle et assurer un meilleur fonctionnement de l'incinérateur

Contrôle des dioxines furannes :

Depuis fin 2013 les dioxines furannes, molécules très dangereuses rejetées dans l'atmosphère (cancérogènes) et qui jusqu'à présent étaient contrôlées deux fois par an, sont maintenant contrôlées en continu (avec un résultat décalé d'un mois). C'est une longue revendication des associations d'environnement dont Barrage qui est ainsi satisfaite.

Projet d'amélioration de l'incinérateur afin d'obtenir une concentration en Nox (dioxyde d'azote) inférieure à 80 mg/Nm³ en sortie de cheminée contre 180 actuellement :



Le Nox (dioxyde d'azote) est un produit dangereux pour la santé publique. Depuis des années Barrage attire l'attention sur ce dysfonctionnement de l'incinérateur. Il est préoccupant en terme de santé publique que les populations reçoivent 7jours/7 et 24h/24 des concentrations à la limite des seuils autorisés en France (Seuil qui est actuellement le double de la norme européenne).

L'Agglomération de Limoges qui jusqu'à présent avait nié le problème vient de décider d'équiper, courant 2014, les trois cheminées, de systèmes techniques (réduction catalytique) afin de diminuer de moitié l'émission de NOX dans l'atmosphère (coût de l'investissement 1,2 millions d'€)

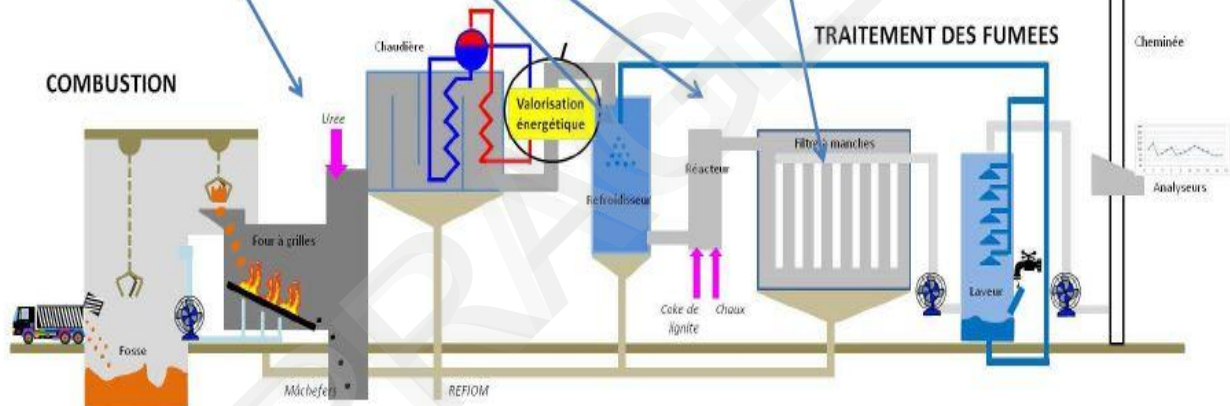
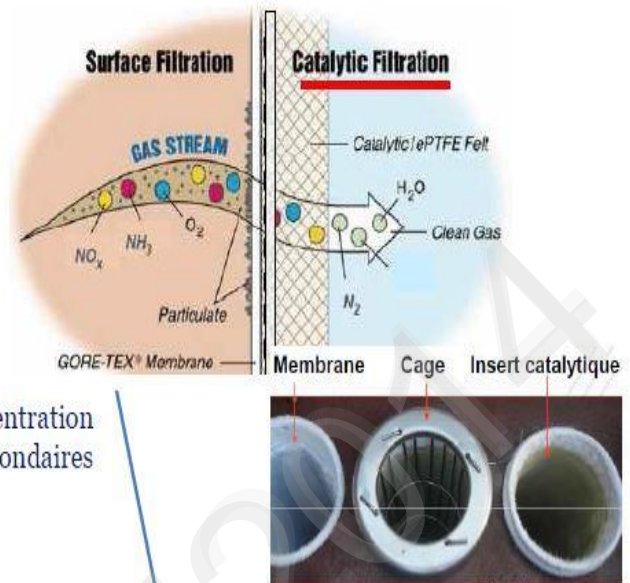
Projet mis en œuvre :

✓ Descriptif technique

1- Nouvelle génération de manches composées de deux éléments distincts : manche filtrante composée d'une membrane et d'un insert catalytique

2 – Augmentation de l'injection d'urée afin que la réaction chimique dans les manches ait lieu.

3 – Contrôle des paramètres T° et concentration en SO₂ pour limiter les réactions secondaires parasites.



Il s'agit d'un plus pour les riverains, qui montre que le suivi opiniâtre des dossiers par Barrage arrive à faire progresser dans le sens du bien commun.

Le Bureau de Barrage